

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-237 DU 12 MAI 1997
portant nomination au Ministère
des Travaux Publics et des
Transports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°96-617 du 31 Décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics ;

Sur Proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Avril 1997

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère des Travaux Publics et des Transports :

- Secrétaire Général du Ministère : Monsieur Blaise Mahoutondji DEGILA

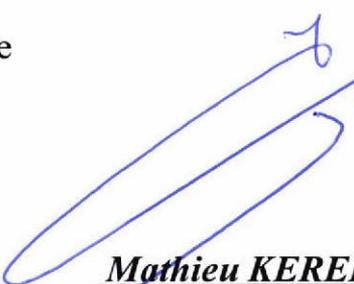
- Directeur de l'Inspection et de la Vérification : Monsieur François Hugues HOUNPKONOU

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 12 MAI 1997

Par le Président de la République
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre chargé de la
 Coordination de l'Action Gouvernementale
 et des Relations avec les Institutions,


Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Travaux Publics
 et des Transports,


Kamarou FASSASSI.-

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MTPT 4 MF 4
 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDD 5
 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
 FASJEP 3 INTERESSES 2 JO 1.-